

vrais chrétiens, de catholiques sincères, que les sujets soumis à leur souverain légitime. Il avait appris de Jésus Christ qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César ; de saint Paul, que toute âme doit être soumise aux autorités établies.”

“ Lors de l'invasion de 1775, notre illustre prélat connaissait déjà la délicatesse ou plutôt l'illusion d'une partie du peuple. . . . Mais il aurait cessé d'être grand, si une telle considération l'avait fait varier dans ses principes ou dérangé dans l'exécution. Sans donc s'inquiéter des suites, il se hâte de prescrire à tous les curés de son diocèse la conduite qu'ils doivent tenir dans cette circonstance délicate. Tous reçoivent ses ordres avec respect et en font part à leurs ouailles. Le prélat prêche d'exemple, en s'enfermant dans la capitale assiégée. Dieu bénit cette résolution ; le peuple, après quelque incertitude, reste enfin dans son devoir ; les citoyens se défendent avec zèle et courage. Au bout de quelques mois un vent favorable dissipe la tempête ; les Assyriens confus se retirent en désordre ; Béthulie est délivrée, la province préservée, et nos temples retentissent de chants de victoire et d'actions de grâces.”

En retraçant ainsi les vertus et les nobles qualités de Mgr. Briand, M. Plessis dépeignait celles qui le distinguaient lui-même. Ferme comme son ami, ainsi que lui, il honorait sincèrement l'autorité légitime, et tenait à la faire honorer ; soumis aux représentants de la loi, dans tout ce qui était de leur ressort, il savait cependant leur opposer une résistance